Cyber-censure : le Net ne libère pas la presse

Description

Presque universellement reconnu, le principe de la liberté d'expression subit pourtant de nombreuses entorses, comme le montrent chaque année les faits et les chiffres accablants rapportés par les organisations de défense de la liberté de la presse. Partout dans le monde, des journalistes, et désormais des blogueurs, travaillent et témoignent souvent au péril de leur vie. En Asie, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique, des régions leur sont meurtrières. En comparaison, l'Europe est un paradis, mais la définition de la liberté d'expression fait encore l'objet d'interprétations malignes.

Un sombre bilan

Alors que les re?seaux sociaux et les te?le?phones portables sont devenus des outils au service de la liberte? d'expression, pre?s d'un internaute sur trois n'a pas acce?s a? un Internet libre dans le monde et au moins 120 personnes sont emprisonne?es pour avoir utilise? Internet. A l'occasion de la journe?e mondiale contre la cyber-censure qu'elle a organise?e en mars 2011, l'association Reporters sans frontie?res (RSF) de?nonce dans son rapport une soixantaine de pays pour censure, a? des degre?s divers, du re?seau Internet ou harce?lement des net-citoyens. Elle dresse un e?tat des lieux de la liberte? de l'information en ligne dans dix pays qualifie?s « *d'ennemis d'Internet* » pour censure, re?pression, propagande et place seize pays « *sous surveillance* ». Les trois pays ennemis d'Internet qui comptent le plus grand nombre de blogueurs ou de net-citoyens emprisonne?s sont la Chine (77, dont le prix Nobel de la paix Liu Xiaobo), le Vietnam (17) et l'Iran (11, parmi lesquels figure le blogueur irano-canadien Hossein Derakhshan, condamne? a? une peine de dix-neuf ans de prison). L'Arabie saoudite, la Birmanie, la Core?e du Nord, Cuba, l'Ouzbe?kistan, la Syrie et le Turkme?nistan comple?tent « *la liste noire du Net* ».

Au lendemain de la chute des gouvernements en place, la Tunisie et l'Egypte ne figurent plus sur la liste des ennemis d'Internet, mais sont encore sous surveillance comme le Bahrei?n, la Bie?lorussie, les Emirats arabes unis, l'Erythre?e, la Lybie, la Malaisie, la Russie, le Sri Lanka, la Thai?lande, la Turquie et le Venezuela. Pour des mesures susceptibles d'entamer l'exercice de la liberte? d'expression en ligne et l'acce?s au Web selon RSF, trois de?mocraties ont e?galement e?te? place?es sous surveillance : l'Australie, la Core?e du Sud et la France.

C'est un projet de filtrage d'Internet qui vaut a? l'Australie d'e?tre place?e sous surveillance par RSF. La future loi instaurerait un filtrage obligatoire des sites pour lutter officiellement contre la pe?dopornographie, la diffamation et la violation du droit d'auteur. Le blocage de l'acce?s e?manerait de l'Australian Communications and Media Authority (ACMA) et non d'une autorite? judiciaire. L'ACMA est de?ja? habilite?e a? obtenir des fournisseurs d'acce?s le retrait de certains contenus, ce qui fait penser, aux

de?tracteurs du projet de loi, que la liste noire pourrait s'allonger avec des sujets comme l'avortement, la le?galisation de la vente de la marijuana ou encore les aborige?nes.

En 2010, la Core?e du Sud, l'un des pays les plus connecte?s au monde, a multiplie? les blocages, par l'interme?diaire des fournisseurs d'acce?s, sur ordre de la Commission core?enne des communications, autorite? administrative charge?e de surveiller le Web. Sont principalement vise?s les sites et les comptes sur les re?seaux sociaux favorables au re?gime de la Core?e du Nord, ainsi que des sites pornographiques, de paris en ligne ou incitant au suicide. Soutenir publiquement la Core?e du Nord est passible de sept ans de prison, peine applicable a? l'ensemble des me?dias traditionnels ou en ligne. Le code de la se?curite? inte?rieure core?en comporte de nombreux articles interdisant notamment l'encouragement et la communication avec des groupes « *antie?tatiques* ». Critiquer le gouvernement peut exposer les internautes a? des condamnations pe?nales pour insultes et diffamations. En outre, si seul le pseudonyme apparai?t en ligne, l'anonymat sur Internet est remis en cause par la loi sur la promotion de l'utilisation des re?seaux d'information et de communication et la protection de l'information, imposant aux internautes de s'enregistrer sous leur vrai nom et de donner leur nume?ro de carte d'identite? pour acce?der a? des portails rassemblant plus de 100 000 membres. YouTube ayant refuse? de se soumettre a? cette pratique, les internautes re?sidant en Core?e ne peuvent plus y poster leurs vide?os depuis avril 2009. De me?me, poster un commentaire sur le portail Nate, l'un des plus importants du pays, ne?cessite de s'identifier au pre?alable. Juge? pour avoir critique? la politique e?conomique du gouvernement, un blogueur a demande? l'examen de la constitutionnalite? d'un article du code des te?le?communications selon lequel « *la diffusion de fausses informations avec intention de nuire a? l'inte?re?t du public* » est passible de cinq ans de prison. En de?cembre 2010, la Cour constitutionnelle lui a donne? raison en jugeant que cet article reposait sur des termes « *obscurs* » et pre?voyait des « *peines excessives* ».

En Europe également

Pour la France, deux textes de loi justifient le placement du pays sous surveillance, pour la premie?re fois, par Reporters sans Frontie?res. Ces lois franc?aises « *mettent en place des me?canismes qui peuvent se re?ve?ler dangereux pour la liberte? d'expression en ligne* », selon Lucie Morillon, responsable du bureau Nouveaux Me?dias de l'association. La premie?re, la loi Hadopi pour lutter contre le te?le?chargement ille?gal permettant de couper l'acce?s a? Internet constitue une violation de la liberte? d'acce?s a? l'information pour RSF. La seconde, la loi de se?curite? inte?rieure Loppsi 2 pour lutter notamment contre la pe?dopornographie instaurant un filtrage du Web a? la demande du ministe?re de l'inte?rieur pourrait entrai?ner un « *surblocage* » en filtrant des contenus sans rapport avec l'objet vise? et cela, sans contro?le judiciaire, souligne RSF. En outre, pour lutter contre la criminalite? organise?e, la loi Loppsi 2 autorise, sur de?cision du juge d'instruction, la captation a? distance de donne?es informatiques gra?ce a? des mouchards place?s dans les ordinateurs, sans apporter de garantie au secret des sources journalistiques. Si RSF reconnai?t la le?gitimite? des buts poursuivis, l'association craint que d'autres raisons puissent un jour e?tre invoque?es pour mettre en œuvre de tels syste?mes.

Au mauvais bilan 2010 de la France, RSF inscrit e?galement le cambriolage et le vol des ordinateurs des

journalistes travaillant pour les sites d'information en ligne Mediapart et Rue89, alors qu'ils enque?taient sur l'affaire Woerth/Bettencourt. Un dossier dans lequel la cour d'appel de Bordeaux a d'ailleurs rendu un arre?t le 5 mai 2011 invalidant la proce?dure de l'enque?te du procureur de Nanterre pour violation du secret des sources. Enfin, RSF met e?galement la France sous surveillance pour les critiques e?manant du gouvernement a? la suite de la publication dans le quotidien *Le Monde*, a? l'instar d'*El Pai?s*, *Der Spiegel* et *The Guardian*, des ca?bles diplomatiques ame?ricains re?ve?le?s par WikiLeaks, ainsi que pour ses intentions de?clare?es au sujet du principe de la neutralite? du Net.

Si l'index 2010 de la liberte? de la presse publie? par Reporters sans Frontie?res rend hommage a? la Finlande, l'Islande, les Pays-Bas, la Norve?ge, la Sue?de et la Suisse, il montre e?galement de graves de?faillances dans le respect de cette liberte? dans plusieurs pays d'Europe.

En 2010, en Italie, pays ou? une dizaine de journalistes vivent toujours sous protection policie?re pour cause de menaces mafieuses et ou? le pouvoir exe?cutif contro?le la plupart des me?dias audiovisuels publics et prive?s, un projet de loi pre?voit l'interdiction faite aux journalistes de publier certains actes juridiques, e?coutes administratives ou travaux des commissions d'enque?te des affaires judiciaires en cours, limitant ainsi la liberte? d'investigation.

En de?cembre 2010, a? la veille de prendre la pre?sidence de l'Union europe?enne, la Hongrie a adopte? une loi sur les me?dias comple?tant une premie?re re?forme vote?e en aou?t 2010 et instaurant une nouvelle autorite? de re?gulation baptise?e Autorite? nationale des me?dias et des communications (NMHH), investie d'un pouvoir re?glementaire a? la faveur d'un ame?nagement de la Constitution. La NMHH, a? travers un Conseil des me?dias, est charge?e de contro?ler l'ensemble des me?dias publics et prive?s, te?le?visions, radios, presse e?crite, services de me?dias en ligne et blogs. Le Conseil des me?dias se doit notamment de surveiller la diffusion de contenus « *non e?quilibre?s politiquement* » par les me?dias audiovisuels, y compris en ligne, et la diffusion de contenus « *entravant la dignite? humaine* », visant notamment les minorite?s ethniques mais aussi les « *Hongrois de souche* », par l'ensemble des me?dias ainsi que par les radiodiffuseurs installe?s dans d'autres pays de l'Union europe?enne.

Les me?dias condamne?s pour « *outrage* » risquent de lourdes amendes, d'un montant de 200 millions de forints (700 000 euros) ainsi qu'une interdiction d'e?mettre pendant une semaine pour les te?le?visions et les radios ou d'un montant de 25 millions (89 000 euros) pour la presse e?crite, imprime?e ou en ligne. L'autorite? de re?gulation peut inspecter les ordinateurs ainsi que les documents de travail des journalistes, qui sont appele?s a? de?voiler leurs sources sur des questions de se?curite? inte?rieure. Un tel organe, dote? d'un pouvoir de sanction, sans e?quivalent dans les autres de?mocraties, selon l'Organisation pour la se?curite? et la coope?ration en Europe (OSCE), a provoque? de vives critiques de la part des autres pays membres de l'Union europe?enne, qui ont appele? le gouvernement hongrois a? modifier une le?gislation menac?ant la liberte? de la presse et violant les traite?s europe?ens. En mars 2011, des amendements ont finalement e?te? apporte?s au texte initial. Les services de me?dias a? la demande ainsi que les blogueurs audiovisuels ne sont finalement pas concerne?s par le respect d'un « *principe de proportionnalite?* » dans l'information, selon le nouvel intitule?, applicable aux seuls radiodiffuseurs nationaux. La notion « *d'outrage*

» a e?te? remplace?e par celle, plus pre?cise, « *d'incitation a? la haine ou a? la discrimination* ». Des ame?nagements qui limitent peu les pre?rogatives de la NMHH, dont le pre?sident est nomme? par le Premier ministre et dont les membres sont adhe?rents ou proches du parti gouvernemental, comme le sont aussi les membres du Conseil des me?dias.

A la suite d'une modification de son code pe?nal adopte?e en avril 2011, la Bulgarie a fait l'objet de critiques de la part de la repre?sentante de l'OSCE, Dunja Mijatovic, charge?e des me?dias. « *L'incitation a? la haine, a? la discrimination, a? la violence a? caracte?re racial, ethnique, national, pour l'orientation sexuelle, le statut social ou marital ou a? cause d'un handicap* » est de?sormais passible de un a? quatre ans de prison. Cette disposition « *excessive* », selon l'OSCE, est une entorse aux normes internationales sur la liberte? d'expression. Par peur de l'emprisonnement, les journalistes bulgares risquent de pratiquer l'autocensure, d'autant plus que les termes de la loi sont vagues. Le pluralisme de la presse s'en trouvera par conse?quent entache?.

Au seuil de l'Europe, la Turquie, quant a? elle, compte 57 journalistes emprisonne?s et entre 700 a? 1 000 sont en cours de proce?s pouvant de?boucher sur leur incarce?ration, selon un rapport de l'OSCE publie? en avril 2011 pour de?montrer la ne?cessite? de re?former les lois turques sur les me?dias. « *Si le terrorisme repre?sente une menace re?elle pour des gouvernements, la se?curite? nationale ne devrait pas pour autant e?tre utilise?e comme un pre?texte pour restreindre les droits des me?dias* » estime Dunja Mijatovic. L'arrestation et l'inculpation de sept journalistes en mars 2011 dans le cadre d'une enque?te mene?e depuis 2007 sur un complot pre?sume? contre l'actuel gouvernement ont provoque? des manifestations de milliers de personnes a? Ankara et a? Istanbul pour exiger leur libe?ration, ainsi que la re?probation de l'Union europe?enne et des Etats-Unis. Accuse?s de faire partie du re?seau Ergenekon qui aurait planifie? un coup d'Etat, plusieurs dizaines de personnes parmi lesquelles des militaires, des journalistes et des chefs mafieux ont e?te? emprisonne?es depuis 2007. L'opposition de?nonce une chasse aux sorcie?res orchestre?e par le gouvernement pour poursuivre une islamisation rampante du pays. Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan qui estime, quant a? lui, que la presse est aujourd'hui plus libre qu'avant l'arrive?e au pouvoir de son parti AKP, en 2002, porte re?gulie?rement plainte pour insulte contre des journalistes, des caricaturistes et des e?diteurs. Le principal groupe de me?dias inde?pendants Dogan Yayin Holding, qui de?tient sept chai?nes de te?le?vision, huit quotidiens, quatre radios, plusieurs dizaines de magazines et des activite?s dans l'e?dition et Internet, se voit re?gulie?rement condamne? lourdement par l'administration fiscale. En 2009, il a du? s'acquitter de la plus importante amende jamais inflige?e a? une entreprise turque, 4 milliards de livres turques (1,8 milliard d'euros). Bien que le Conseil d'Etat ait annule?, en fe?vrier 2011, deux autres condamnations pour e?vasion fiscale, Aydin Dogan a annonce? son intention de se retirer du secteur des me?dias, conservant toutefois l'influent quotidien *Hu?rriyet*, mais vaincu par les pressions politiques. Les e?ventuels repreneurs occidentaux, dont la participation ne doit pas de?passer 50 %, selon la loi entre?e en vigueur en mars 2011, devront donc, dans une certaine mesure, savoir composer avec le gouvernement en place. Concernant Internet, une de?cision d'un tribunal d'Ankara a leve? en octobre 2010 l'interdiction qui pesait sur le site de partage de vide?os YouTube depuis mai 2008 pour diffusion de vide?os juge?es offensantes a? l'e?gard d'Atatu?rk, fondateur de la Re?publique et de la nation turque. En 2010, l'OSCE

de?nombrait plus de 5 000 sites bloque?s au cours des deux dernie?res anne?es. Si la majorite? d'entre eux le sont pour des raisons lie?es a? la pornographie, aux jeux de hasard ou a? la violation de la proprie?te? intellectuelle, d'autres sont accuse?s d'avoir aborde? des sujets juge?s « sensibles » comme Atatu?rk, l'arme?e, l'Etat, la question kurde ou encore des organisations dites terroristes. La loi turque sur Internet autorise en effet le blocage des sites web en cas de « *soupc?ons suffisants* » de « *crimes commis contre la me?moire d'Atatu?rk* », au nom de quoi les sites e?trangers sont e?galement filtre?s et bloque?s par les fournisseurs d'acce?s. Le blocage d'un site peut e?tre le re?sultat d'une de?cision judiciaire ou d'un ordre administratif de la Haute Instance des te?le?communications (TIB) cre?e?e en 2005 pour organiser la surveillance des communications. La majorite? des blocages sont de?cide?s sans proce?s. En Turquie, de nombreuses proce?dures judiciaires concernent ainsi des blogueurs inquie?te?s pour leurs prises de position. Enfin, la TIB travaille a? la mise en place d'une nouvelle re?gulation d'Internet de?finissant des re?gles de se?curite?. Les internautes turcs devront choisir aupre?s de leur fournisseur d'acce?s parmi quatre options de filtrage, « famille », « enfants », « standard » ou « hors-Turquie », afin de prote?ger les familles des contenus pornographiques. Cette de?cision qui devrait entrer en vigueur au cours de l'e?te? 2011 est vivement critique?e par de nombreux opposants qui y voient une censure de?guise?e d'Internet et des pratiques ille?gales. En avril 2011, les autorite?s turques ont par ailleurs publie? une liste de 138 mots (blonde, animal, jupe…) biento?t interdits comme nom de domaine sur Internet, qu'elles ont pre?sente?e aux fournisseurs d'acce?s et aux socie?te?s de serveurs afin qu'a? l'avenir soient bloque?es les adresses des sites web comportant ces mots.

A l'approche des e?lections municipales du 22 mai 2011 en Espagne, les journalistes ont fait eux aussi leur mini-re?volution sur Twitter avec #sinpreguntasnocobertura (#pasdecouverturesansquestions). Les me?dias de tout bord ont adopte? ce mot d'ordre pour manifester contre les hommes politiques qui organisent des confe?rences de presse durant lesquelles les journalistes ne peuvent pas poser de questions. Cette pratique, qui s'est re?pandue au fil des anne?es, est en passe de devenir la norme. Gra?ce aux re?seaux sociaux, journaux et radios concurrents se sont unis pour exprimer leur me?contentement pendant tout un week-end en avril 2011. Ce mouvement s'est concre?tise? par la re?daction d'une pe?tition contre les « *anomalies informatives* », dans laquelle les journalistes demandent aux hommes politiques d'abandonner cette pratique et s'engagent a? ne plus re?pondre a? ce genre de « *convocations* ». Les journalistes de?noncent e?galement la loi obligeant les chai?nes de te?le?vision prive?es a? offrir aux partis, pendant les campagnes e?lectorales, un temps d'antenne au sein de leurs journaux te?le?vise?s proportionnel a? leur poids e?lectoral.

Plus gravement encore ailleurs

Loin, tre?s loin, des affaires e?conomiques et poli- tiques des pays de?mocratiques, 38 chefs d'Etat ou chefs de guerre « *se?ment la terreur parmi les journalistes* » dans le monde. C'est ce que rappelle Reporters sans frontie?res en publiant, en mai 2011, la liste de ces « *pre?dateurs* » de la liberte? de la presse. Dans quatre pays, la Syrie, la Lybie, le Bahrei?n et le Ye?men, « *le travail d'obstruction a e?te? jusqu'au meurtre* », indique RSF. Si certains dirigeants ont e?te? remplace?s comme en Birmanie ou au Vietnam, le syste?me « liberticide » est reste? inchange?. Les re?volutions dans les pays arabes au printemps 2011 ont fait craindre des re?percussions sur leur propre re?gime au pre?sident chinois Hu Jintao et au pre?sident azerbai?djanais

Ilham Aliev, mais elles ne semblent pas avoir atteint, d'une quelconque manie?re que ce soit, « *les pires re?gimes totalitaires du monde* », comme les de?signe RSF, que sont l'Erythre?e d'Issaias Afeworki, le Turkme?nistan de Gourbangouly Berdymoukhamedov et la Core?e du Nord de Kim Jong-il, sans oublier l'Iran de Mahmoud Ahmadinejad et de son guide supre?me Ali Khamenei. Pour la premie?re fois, RSF a ajoute? le Honduras a? sa liste des « *pre?dateurs de la liberte? de la presse* », pays ou? les milices du proprie?taire terrien Miguel Facusse? Barjum, sous l'œil bienveillant de l'arme?e et de la police, oppriment les journalistes de la presse d'opposition.

RSF a e?galement dresse? le bilan de?sastreux de l'emprise des gangs et de l'e?conomie paralle?le sur le journalisme d'investigation dans un rapport intitule? « Crime organise?, main basse sur l'information », publie? en fe?vrier 2011. Les mafias, les cartels ainsi que des groupes paramilitaires reconvertis dans la contrebande constituent aujourd'hui la principale menace pour la liberte? d'informer a? l'e?chelle mondiale. En dix ans, le crime organise?, pre?sent sur tous les continents, est responsable de la mort de 141 journalistes l'ayant de?nonce?. Au Mexique, 69 journalistes ont e?te? tue?s depuis 2000 et 11 autres ont disparu depuis 2003. Depuis la chute du dictateur Ferdinand Marcos en 1986, on compte 142 assassinats de professionnels de la presse aux Philippines, lie?s directement ou indirectement a? l'activite? mafieuse. Face aux manques de moyens d'investigation de la presse, RSF pre?conise « *une plus grande mutualisation des informations et des sources* », ainsi que « *le de?veloppement des socie?te?s de journalistes, garantes de l'inde?pendance de leurs me?dias, aptes a? tenir les influences financie?res a? distance des choix e?ditoriaux* ».

Selon l'Institut international de la presse (IPI), 101 journalistes ont e?te? tue?s dans le monde en 2010, l'un des bilans les plus lourds depuis le de?but des anne?es 1990. L'Asie est la re?gion la plus meurtrie?re avec 40 journalistes tue?s, le continent ame?ricain est le second avec 32 journalistes tue?s. Le Pakistan, le Mexique et le Honduras comptent parmi les pays les plus a? risques. Au cours des cinq dernie?res anne?es, 472 journalistes ont e?te? tue?s dans le monde, dont le plus grand nombre en Irak et aux Philippines.

Défense organisée

Des associations de de?fense des droits de l'homme et des gouvernements occidentaux œuvrent pour permettre aux journalistes, comme aux dissidents, d'acce?der librement a? Internet dans des pays qui ignorent la se?paration des pouvoirs.

En 2010, RSF a installe? le premier « abri anti-censure » dans ses locaux parisiens, afin que soit prote?ge? le travail des journalistes, des blogueurs et des dissidents re?fugie?s ou de passage en France. Gra?ce au me?ce?nat de la socie?te? de se?curite? informatique Xerobank, « l'Abri », qui be?ne?ficie du soutien de la mairie de Paris, leur offre des connexions internet se?curise?es assurant leur anonymat pour naviguer sur le Web, envoyer des messages et pre?servant leurs e?crits. Avec des routeurs implante?s aux Etats-Unis, au Canada et en Europe, le re?seau prive? virtuel (VPN, *Virtual Private Network*) Xerobank rend difficile le « retrac?age » des donne?es envoye?es. Il est e?gale- ment accessible pour les journalistes et les blogueurs depuis l'e?tranger gra?ce a? un kit de connexion fourni sur une cle? USB. Les codes d'acce?s peuvent le cas

e?che?ant e?tre envoye?s a? distance et la connexion se?curise?e peut aussi e?tre e?tablie a? partir d'un *smartphone*.

Les journalistes et blogueurs inquie?te?s ont e?galement la possibilite? de cre?er des sites web e?chappant a? la censure gra?ce a? un he?bergement refuge (*refugee hosting*) chez un prestataire capable de re?sister aux attaques des pirates informatiques missionne?s par les pays ennemis d'Internet. Malgre? les techniques de cryptage employe?es, Reporters sans Frontie?res reconnai?t que si les agences de renseignement cherchent, elles finissent par trouver.

Aux Etats-Unis, pays natal des ge?ants du Net Google, Facebook et Twitter, la de?fense de la liberte? d'Internet est officiellement un objectif de politique e?trange?re. L'administration fe?de?rale apporte une aide aux militants des droits de l'homme afin qu'ils disposent des outils nume?riques ne?cessaires au contournement de la censure, a? la se?curisation de l'envoi de leurs messages e?crits ou vocaux et a? la lutte contre les attaques informatiques dont leurs sites web font l'objet. Un montant de 50 millions de dollars a e?te? consacre? depuis deux ans au de?veloppement de technologies permettant de limiter le risque d'e?tre repe?re?s pour les opposants aux re?gimes autoritaires. Le projet TOR (*The Onion Router*) ge?re? par des *hackers* europe?ens et ame?ricains a ainsi e?te? finance? pour cre?er un re?seau international de serveurs gra?ce auquel les informations peuvent circuler sans laisser de traces, un re?seau utilise? parmi d'autres par WikiLeaks. Des formations aux outils anti-censure ont e?galement e?te? dispense?es dans diffe?rents pays notamment par l'interme?diaire d'ONG be?ne?ficiant de financements ame?ricains. Au de?but de l'anne?e 2011, une se?ance de formation a eu lieu dans un pays du Proche-Orient re?unissant des militants originaires de Tunisie, d'Egypte, de Syrie et du Liban, repartis ensuite dans leurs pays respectifs avec la volonte? de diffuser leurs nouveaux savoir-faire. Une des technologies ame?ricaines baptise?e « signal d'alarme » permet d'effacer la liste des contacts d'un te?le?phone portable en cas d'arrestation. Des socie?te?s prive?es, la plupart ame?ricaines, ont de?ja? be?ne?ficie? de financements publics pour de?velopper une dizaine d'outils destine?s a? contourner la censure.

Le gouvernement fe?de?ral ame?ricain pro?ne l'ide?e d'une coope?ration internationale pour promouvoir la liberte? d'expression sur Internet tout en prote?geant la vie prive?e des internautes. Un rapport intitule? « US International Strategy for Cyberspace », pre?sente? en mai 2011, propose notamment la promotion de la liberte? d'expression sur Internet, un engagement financier pour encourager l'innovation et les e?changes en ligne dans le respect du droit de la proprie?te? intellectuelle, un accroissement des moyens pour lutter contre la cyber-criminalite? et une coope?ration militaire. Le secre?taire d'Etat adjoint aux droits de l'homme, Michael Posner, a annonce? que les Etats-Unis allaient consacrer plusieurs millions de dollars dans une nouvelle technologie « lance- pierres », qui permet d'identifier les pays qui bloquent l'acce?s a? des contenus politiquement sensibles et de retourner contre eux-me?mes leurs me?thodes.

Le 3 mai 2011 a e?te? ce?le?bre?e la Journe?e mondiale de la liberte? de la presse. Cre?e? a? l'initiative de l'Assemble?e ge?ne?rale des Nations unies en 1993, cet e?ve?nement a e?te? marque? cette anne?e par le 20e anniversaire de la De?claration de Windhoek (Namibie), affirmant l'importance d'une presse libre pour le de?veloppement et la pre?servation de la de?mocratie, ainsi que pour le de?veloppement e?conomique.

Sous l'e?gide de l'UNESCO, du De?partement d'Etat ame?ricain et d'acteurs de la socie?te? civile, une confe?rence internationale s'est tenue au Newseum de Washington, muse?e consacre? a? la presse, qui avait pour objet le ro?le grandissant d'Internet, l'e?mergence de nouveaux me?dias et la croissance spectaculaire des re?seaux sociaux. Comme l'ont montre? les internautes re?volutionnaires dans les pays arabes au printemps 2011, nul ne peut de?sormais ignorer a? quel point la liberte? d'expression sur Internet est fondamentale (voir *supra*).

Cette journe?e du 3 mai 2011 fut l'occasion pour les journalistes tunisiens de re?clamer la mise en place de garanties juridiques pour la liberte? de la presse, notamment l'inscription dans le pre?ambule de la Constitution du droit d'informer, ainsi que la re?daction d'un code de de?ontologie et la multiplication de journaux inde?pendants. Trois hebdomadaires seulement ont e?te? cre?e?s depuis la re?volution tunisienne et certains me?dias sont toujours dirige?s par des amis du pre?sident de?chu Ben Ali.

En revanche, le ro?le d'Internet comme support technologique a? la liberte? d'expression ne figurait pas dans l'agenda du G8 pre?side? par la France, en mai 2011, pas plus qu'il ne fut a? l'ordre du jour du Forum e-G8 qui l'a pre?ce?de?. Lors de ces re?unions internationales, les grands patrons du Net, puis les chefs d'Etat, ont de?battu principalement du commerce e?lectronique et de la cyber-se?curite?.

Cyber-dissidents contre cyber-dictatures

Dans son rapport annuel publie? en mai 2011, l'organisation de de?fense des droits de l'homme Amnesty International avertit que « *la bataille pour le contro?le des cyber-re?seaux est incertaine* ». Si les re?seaux sociaux ont accompagne? les re?volutions arabes, ils sont aussi des outils de communication aux mains des gouvernements autoritaires. Les fournisseurs d'acce?s a? Internet et les ope?rateurs de te?le?phonie mobile ne sont pas plus prote?ge?s de la manipulation que les internautes. En Chine, les « *commentateurs du Net* », blogueurs gouvernementaux, e?tudiants, petits fonctionnaires, employe?s d'entreprises publiques, retraite?s, femmes au foyer, brouillent en permanence les flux d'information. Ils sont des dizaines de milliers a? distiller, contre re?mune?ration et subrepticement, des e?le?ments de propagande sur n'importe quel sujet, de la mort de Ben Laden au prix des le?gumes.

Selon une enque?te du Club des correspondants e?trangers en Chine (FCCC), nombre de journalistes e?trangers constatent une nette de?te?rioration de leurs conditions de travail au cours de l'anne?e 2010-2011, de?crivant une inge?rence, des harce?lements et de la violence a? leur e?gard et envers leurs contacts. Les e?ve?nements re?volutionnaires dans les pays arabes n'ont fait qu'amplifier cette tendance depuis fe?vrier 2011, certains journalistes de?clarant avoir rencontre? des difficulte?s pour obtenir le renouvellement de leur visa de travail.

Outre le blocage des sites d'information e?trangers durant les re?volutions arabes, les autorite?s chinoises renforcent leur pouvoir de contro?le sur les re?seaux avec la cre?ation d'un Bureau d'Etat de l'information sur Internet annonce?e en mai 2011. Son ro?le sera notamment de superviser le de?veloppement des entreprises du Web, Baidu, Renren, Tencent, de?sormais cote?es sur le marche? boursier ame?ricain (voir *supra*

). Dans l'Etat de New-York s'est ouvert le 19 mai 2011 un proce?s insolite, opposant huit militants des droits de l'homme chinois re?sidents ame?ricains au moteur de recherche Baidu et a? l'Etat chinois. Les militants accusent le moteur de recherche chinois de se plier aux demandes des autorite?s de Pe?kin de censurer les contenus qu'elles jugent pre?judiciables, comme « *la couverture d'e?ve?nements en faveur de la de?mocratie* », et notamment d'avoir bloque? l'acce?s en ligne a? leurs e?crits aux Etats-Unis, pays ou? la liberte? d'expression est garantie. Ils exigent conjointement re?paration pour un montant de 16 millions de dollars, abandonnant d'emble?e l'ide?e d'obtenir en justice un changement d'orientation du moteur de recherche chinois. La bataille politique et e?conomique sur les re?seaux ne fait que commencer.

Sources :

- « Reporters sans frontie?res lance le premier « Abri anti-censure » », RSF, rsf.org, 25 juin 2010
- « Reporters sans frontie?res propose un kit pour surfer anonymement sur le Web », Yves Eudes, *Le Monde*, 26 juin 2010.
- « En Hongrie, le gouvernement de M. Orban encadre strictement la liberte? de la presse », Joe?lle Stolz, *Le Monde*, 23 de?cembre 2010.
- « La Hongrie accepte de modifier sa loi conteste?e sur les me?dias », AFP, tv5.org, 16 fe?vrier 2011.
- « Le groupe de presse turc Dogan remporte son bras de fer contre le fisc », Delphine Nerbollier, *La Tribune*, 21 fe?vrier 2011.
- « Washington de?fend l'Internet libre…mais sous surveillance », Y.E., *Le Monde*, 22 fe?vrier 2011.
- « Mafias et cartels sont les principaux pre?dateurs de la presse, selon RSF », AFP, tv5.org, 24 fe?vrier 2011.
- « La loi sur les me?dias demeure inacceptable malgre? les amendements », RSF, rsf.org, 8 mars 2011.
- « Turquie – pays sous surveillance », RSF, rsf.org, 11 mars 2011.
- « Journe?e contre la cyber-censure », 12 mars.rsf.org
- « Istanbul : manifestation de soutien aux journalistes turcs arre?te?s », AFP, tv5.org, 13 mars 2011.
- « Un internaute sur trois est victime de censure, selon RSF », Laurence Girard, *Le Monde*, 13-14 mars 2011.
- « Liberte? d'expression sur Internet : la France place?e « sous surveillance » par RSF », AFP, tv5.org, 14 mars 2011.
- « Plus de 50 journalistes emprisonne?s en Turquie », AFP, tv5.org, 4 avril 2011.
- « L'OSCE critique une loi bulgare sur les me?dias », AFP, afp.com, 21 avril 2011.
- « Journe?e mondiale de la liberte? de la presse », unesco.org/new/fr, 3 mai 2011.
- « RSF dresse la liste des « pre?dateurs » de la liberte? de la presse en 2011 », AFP, tv5.org, 3 mai 2011.
- « 101 journalistes tue?s dans le monde en 2010 », AFP, tv5.org, 3 mai 2011.
- « Tunisie : les journalistes attendent le changement et exigent des garanties », AFP, tv5.org, 3 mai 2011.
- « La Turquie fustige?e pour sa censure « ridicule » de l'Internet », EurActiv, euractiv.com, 6 mai 2011.
- « Secret des sources du « Monde » : l'enque?te du procureur Courroye invalide?e », Ge?rard Davet et

Fabrice Lhomme, *Le Monde*, 7 mai 2011.
- « Le ras-le-bol des journalistes espagnols », *Le Monde*, 7 mai 2011.
- « Pe?kin renforce son contro?le sur le contenu des socie?te?s Internet en pleine expansion », E.C., *La Tribune*, 10 mai 2011.
- « Internet. Les Etats-Unis veulent contrer les censeurs », *La Croix*, 12 mai 2011.
- « Chine : les « commentateurs du Net » se?ment la bonne parole du PCC sur la Toile », AFP, tv5.org, 12 mai 2011.
- « Internet, une arme a? double tranchant montre l'exemple du « printemps arabe »», AFP, tv5.org, 13 mai 2011.
- « Cyber-se?curite? : les Etats-Unis pre?sentent leur strate?gie pour plus de liberte? », *La Correspondance de la Presse*, 18 mai 2011.
- « Nette de?te?rioration du climat en Chine pour la presse e?trange?re », AFP, tv5.org, 19 mai 2011.
- « Filtres corse?s pour le Net turc », Ragip Duran, *Libe?ration*, 19 mai 2011.
- « Plainte contre Baidu et l'Etat chinois aux Etats-Unis », G.G., *Les Echos*, 20-21 mai 2011.

Categorie

1. Articles & chroniques

date créée
20 mars 2011
Auteur
francoise